

Asset Management
Retail Distribution CH/LI, ACPE

A nos clients bancaires et sociétés partenaires

27 octobre 2010

FundTelegram

Credit Suisse Fund (Lux)

Madame, Monsieur,

La société de gestion Credit Suisse Fund Management S.A., Luxembourg, a décidé de modifier la politique de placement des compartiments:

Credit Suisse Fund (Lux) Relative Return Engineered (Euro)
Credit Suisse Fund (Lux) Relative Return Engineered (Sfr)
Credit Suisse Fund (Lux) Relative Return Engineered (US\$) et
Credit Suisse Fund (Lux) Total Return Engineered (Euro)

en ce sens que la part des actifs totaux d'un compartiment investie dans des instruments tombant sous le champ d'application de la Directive européenne 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts ne doit pas dépasser 15% des actifs totaux du compartiment concerné, étant entendu que ledit compartiment doit maintenant investir la majorité de ses actifs (jusqu'ici 85% au moins) dans des actions et des titres analogues libellés dans n'importe quelle monnaie et émis par des entreprises du monde entier.

En outre, la société de gestion a décidé de modifier comme suit les placements de base du compartiment **Credit Suisse Fund (Lux) Total Return Global BRIC-Exposure (Euro)**:

Le compartiment investit désormais au moins 75% (jusqu'ici 60%) de ses actifs totaux dans des actions et des titres analogues libellés dans n'importe quelle monnaie et émis par des entreprises du monde entier. De plus, les placements de ce compartiment dans d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC ne doivent, ensemble, pas dépasser 25% (jusqu'ici 40%) des actifs totaux du compartiment. Par ailleurs, le compartiment peut détenir jusqu'à 25% (jusqu'ici 40%) de ses actifs dans des liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre ainsi que dans des instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières et dans des titres à revenu fixe libellés dans n'importe quelle monnaie convertible. Les placements dans des OPCVM et des OPC qui investissent eux-mêmes dans des dépôts à court terme et des instruments du marché monétaire, et dont les rendements sont comparables à ceux des placements directs dans des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire, sont également limités à 25% (jusqu'ici 40%) des actifs du compartiment. Ces placements,

avec d'autres placements éventuels, ne peuvent avoir pour conséquence que la part des liquidités représente plus de 25% (jusqu'ici 40%) des actifs nets du compartiment.

Enfin, la société de gestion a décidé de préciser la politique de placement des compartiments **Credit Suisse Fund (Lux) Fixed Maturity 2013 EUR** et **Credit Suisse Fund (Lux) Fixed Maturity 2015 EUR** en ce sens que les exigences prévues en matière de notation s'appliquent désormais non seulement aux émetteurs mais aussi aux émissions correspondantes.

Les changements ci-dessus entrent en vigueur au 25 novembre 2010.

Les porteurs de parts des compartiments Credit Suisse Fund (Lux) Relative Return Engineered (Euro), Credit Suisse Fund (Lux) Relative Return Engineered (Sfr), Credit Suisse Fund (Lux) Relative Return Engineered (US\$), Credit Suisse Fund (Lux) Total Return Engineered (Euro) et Credit Suisse Fund (Lux) Total Return Global BRIC-Exposure (Euro) qui n'approuvent pas les changements susmentionnés ont la possibilité de restituer tout ou partie de leurs parts sans frais jusqu'au 23 novembre 2010, 15h00 heure d'Europe centrale.

Le prospectus et le prospectus simplifié seront adaptés en conséquence.

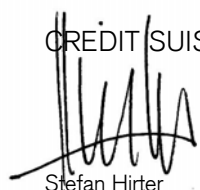
Le prospectus, le prospectus simplifié, des copies du Règlement de gestion, les modifications apportées au texte ainsi que le dernier rapport annuel ou semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

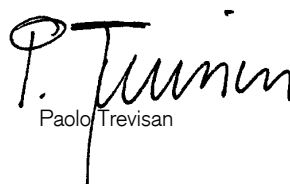
Représentant en Suisse: Credit Suisse Asset Management Funds AG, Zurich
Domicile de paiement en Suisse: Credit Suisse SA, Zurich

Le texte original en allemand a été publié le 22 octobre 2010 dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et sur le site www.swissfunddata.ch.

Nos conseillers clientèle se tiennent à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

CREDIT SUISSE SA

Stefan Hirter


Paolo Trevisan